

Diplômes et attestations de réussite



Vous avez obtenu un diplôme à l'UFR Sciences et Techniques de la Côte Basque

Vous trouverez ci-dessous les différentes modalités, au choix, pour en disposer :

1- Vous présenter au service Sclarité, **muni(e) obligatoirement d'une pièce d'identité en cours de validité** (carte d'identité, passeport, permis de conduire).

2- Etablir une procuration, signée par vous (au stylo bleu) à la personne de votre choix. Cette personne devra se présenter au service Sclarité **munie obligatoirement de :**

- votre procuration originale ;
- la copie de votre pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, permis de conduire) ;
- sa propre pièce d'identité en cours de validité.

3- Solliciter l'envoi postal du diplôme par une **demande écrite précisant le diplôme obtenu et l'année d'obtention** et accompagnée d'une enveloppe format A4, **libellée à votre adresse et timbrée au tarif en vigueur pour un envoi en recommandé avec accusé de réception.**